VENTER PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil et Receveur des Propriétés de la Crescent Ice Company

1. Les lots de terre et machines, etc constituant l'usine connue comme la fabrique de la rue Victoire, dans l'ilet borné par l'avenue Champs-Elysées, les rues Marigny, Decatur (autrefols Victoire) et Chartres (autrefols Moreau).

II. L'Usine Principale et les écuries, etc., de ladité Compagnie. dans l'îlet borné par les rues Delord, Constance, Poeyfarré et Annoncia-tion, avec toutes les machines, animaux, wagons, meubles de bureau,

comptes ouverts, etc.

III. L'Usine etc., de ladite compagnie, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Antonine, Foucher et Annonciation.

DANS L'AFFAIRE DE LA

The Grescent Ice Company.

American Trust Company et Al.

COR CIVILE DE DISTRICT DOBPIS ".

Connus comme la Fabrique de la rue Victoire.

étant plus particulièrement décrits comme (1) Un lot de terre dans ledit District et flet [21] 4 14 faisant face à la rue Decatur sur dite protondear de cent onze pieda; quatre pou-sess 111 4 fentre ligues parallèles.

(2) Un certain iot de terre dans le même district et liet désigné par le No 3 sur ledit plan, et meanrant dessus vingt et un pieda stois pouces trois quarra [21] 3 3[4] de face à la rue Decatur sur quatre vingt ne 15 pieda, con quoque et trois quarra [59] 5 3[4] de profindeur entre lignes parallèles.

(3) Un certain lot de terre dans le même district et let désigné tar le numére quatre vince dans le même district et let désigné tar le numére quatre. (3) On certain lot de terre dans le même districts liet designé par le numére quatre sur ledit plar, mesurant vingt et us pied, trus pouces et quatre lignes [21°3" 4 °] sur la rue Denator, quatre vingt neuf pieds, cinq pouces [et six lignes [89°5" 6"] et d'u neuf pouces [et six lignes [89°5" 6"]] et d'u neuf pouces cinq punces [19 5] de lergenr dans le fond 4; Deux ots de terresitues dans le même district et ilet, lesquels sitte lots sont désignée par les unméros situd et ex sur un croquis as paxés un acte de vente par V. P. Marmuche A.T. L. Bayne i arderahit Edgar Grima, notaire du 16 juillet 15-66 drosse van Edgar Priné sower date du 30 mars 1-96 i serquele dits lota ment contigue checun et meeuren comme suit: lot No. 5 vingt et un piels eix pouces quatre lignes[21'6' 4'] de face a la rue Decatur, le tema no largeur en arriere aut actuante dix profondeur entre lignes parallèles Donx 12, lots de terre minée dans le 5. Doux [2] lots de terre m'uée dans le Troisieme District de cette ville, e' boraés par la rue Decaux, l'avenne chimps E ysées, let les russ Chartres et Mariguy désignés par les levtres A et D sur un plan dressé par Pillé et Murray, architects et veyers daté du 12 mars 1870, et déposé au bureau de W. I. Hodgson, encanteur, un crossins d'ujust plan set aunexé a un acte passé pardevant Edward Bernett, aneren n taire es tte vice sous date du 7 juin 1870, les quels se mestrent suivant ledit crequis oumme

Le lot D meaure vinguente cité piede (55°) de face à la rue Decatur sur nue profondeur de cont vingueix piede neuf poutse [126 e'] entre ligaes parailése.

Le lot D meaure vinguet un piede quatre ponce [21] 4] de face à ledite une Decatur sur cent onze pieds quatre pouces (111, 4)) de profondent entre I gues parailèles, sou ce de protondent entre i gues parailèles toules meaures américa nes.

Ensemble avec tous et singulièrement les bâtireses, machines, chaudières, machinerie, insgruments, outils et proprieté réelle, personnelle et trac lounairs eitnés eur ou de quoique layon en rapport avec l'une ou l'autre des pro CON en rapport avec l'une ou l'adure des pro-lictés décrités di-dessus, ou setvis en l'apport vec queiques commerces établis eur l'une ou

11 (1) Uncerta n morpeau on portion de terre avec toutes les bâtieses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voi-s, privilèges s'y trouvent et tous les croits, voi-s, privilèges servitudes et avantages qui y appartier nent ou en dépendant, aius dans le Primier District de cette ville, dans l'hiet boruc nar les ques Delord. Constinue aurrefois Foucher, Poeyfarré et Annibetation, laquelle portion de terre mesure irris contium [301] pieds huit pouces de face à la rue Delord sur cent seise p eds de p ofondant et face à la rue Constance formant tacoin desdites dans l'asset Constance formant is coin de-dites deux ues et bornes dans se fond par une allés de buit pleds de large commune andu lot es autres le dit louis tetre es commosé du lot original Nos six à dix seuf, les deux inclustra. (2) Un certein lot de terre avec toutes les bâtices et amélioratio es qui sy trouvent, et tous les dir. Is, voice, privilèges cervitous et cépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 3 District de cette ville, désigné par le No 3 dans lilet borné par les rues Dilord. Annonciation. Poeyfarré et Constance [autrefess Foncher] sur un crequis dressé par Jos zinié, daté du 19 aunt 1c42 et annezé à un acte passé pardevant UD Armas, accien notaire en cette, le 5 mars 1868. Leditlot ma sure autrant ledit croquis 23 8' de face à la rue Delord sur une profondeurentre lignes parallètes de 26' 4"6" ensemble avec la moitlé d'un mur en briques leque sépare la dite propriété de celle de Joseph Grasset ou mandataire.

Grasset ou mandataire.

(6) Un certain lot de terre, etc... dans le même district et niet que la sus décrit propiété, led t lot étant désigné par le No 3 sur un plan dressé par W. F. Thompson, voyer en date du 7 janvier 1842, et déjossé en l'étude de H. B. Cenas, alors notaire en coêtie v.lle, ledit lot mesurant 23: 2" 3 1.6" de face a m rue Annonnation sur une profond ur caire ligues parallèles de 103 8" [4] Un certe ligues parallèles de 103 8" [4] Un certe ligues parallèles de 103 8" [5] Thompson, voyer du 7 janvier 1848, depose en l'étu e de R. B. Cépas ancien notaire en cette vide. Ledit lot mesure 23 2" 3 1.8" de face à la rue Annonciation sur 103 8" de de face as a rue Annonatation sur use professed in the Annonatation aur use professed in the Annonatation au

et personnelle et antres attréou de quelque façon en rapport avec n'importe quel des propriétés ci deseus décrite, ou usité en ray.

ANNONOES JUDIOIAIBLS.

VENTES PARLE AHERIN

port avec n'importe quel commerce sur n'im-porte quel des dites propriétés ci-desus décrite, Le tout des deux II propriétés précédentes consistant de l'Usine principal et écurie de la

Crescent Ice Company

avec toutes les machines, animaux, wegons, meubles de bureau, comptes courants, etc., d'après l'inventaire détaillé fait par James J. Woulfe, notaire : e 26 février 1912 et earègisifé dans l'affaire ci-dessus le 2 mars 1912,

Rept lote de terre, avec toutes les bâtisses et amédiorations qui s'y trouvent et tous les daoits, voies, privilèges et avantages y apparteuant ou de quelque façon en dépendant, ettue dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitouiss. Antonine, Poucher et Annouciation désigné comme lots Quatorse, Quinze, Seize, Dissept. Dissent, Disse Sept lote de terre, avec toutes les bâtieses bleds, trois pouces [31] 3] dans le fond sur les profondeurs suivantes a savoir: Le lot No 14 ayant cent trente sept pieds cinq 14 ayant cent trente sept piede cinq pouces et six ignes (137 5 6 1 de profondeur sur le côté le plus pres de la rue Foucher le distant du let No 13, et cent trente pede quarre pouces et une ligne (130 4 1 1 1 de profondeur sur la ligne de côté le di-lant du let No 15; ledit (10 No 15; ledit (10 No 15; ledit (10 No 15 ayant cart trente piede caracter con ingue de cote is divisant da let No 15; sent iot No 15 avant cent trente pieda quatre pouces et une ligne (130 4 1 1) de profondeur sur la ligne de côté le divisant du let No 14, et cent vingt-trois pieds deux pouces et trais lignes (123 2 3) de profundeur sur la ligne is divisant du lot No 16, ledit lot No 16 avant cent singue vinet trait interestation.

CUUS CITVILE DE DISTRICT pour is recurs de control de la c choupitou.as, tiente-st-un piede trois pouces Tchoubitouss, trente-stun pieds trois pouces
31 3 'en iargeur dans le fond, sur cent dixaopt pieds trois pouces une ligne 117 3" 1
en prof indeur sur la ligne de léad le divisant
du loi No 19 et cent d'ix pieds un pouce quatre lignes 110' 1" d' en profondeur et façale
à la rue Antonine.

Ensem le avec toutes et singuiférement les
hittages quacques chandiers.

saidle et vente et aussi en mes mains comme faceveur de la Compagnie défenderesse. Conditions—Comptant, i acquéreur au mo-ment de la djudication fera un dépôt de 10 00 sur le prix d'achat. Sherif Civil de la paroisse d'Oriana et Rece

veur de la Compagnie défenderesse dans affaire c desans McClockey & Benedict avocate. 3 mare—3 5 8 15 22 29—avr.i 4

AMBOROR JUDIULAINE Sahood Nami va Bajah Samaha.

VINGT-SEPTIEME COUR JUDICIAIRE NGT-SEPTIEME COUR JUDICIAIRE

the District Parusse Arceision.

No 1626—En vertu d'un writ de fieri facias
a moi adressé par i Honorable Vingtraspième
cour Judic aire de District paroisse Ascensior dans l'affaire ci-dessus intitulée, je pro
céderar à la vente à l'enchère publique, à
la Bourse des Propriétés Foncères, No
311 rue Baronne, entre les rues Union et
Gravier, dans le Premier District de cette
ville, le MAFDI, 10 mars 1912 à midi, la
propriété ci-après décrite, à savoir. The mark Di. 12 mark 1912, a mini, in propriété disprés décrité, à savoir.

Thus les droit, it re et intérêt de Rajah Samah, dé endeur dans la sustite sfaire, dans et à l'affaire de Rajah Samaha versus Nohcou Saik No 94 319 du dossier de la Cour Civile de District pour la Parolase d'Ordans et al internet d'August au produit lears, dans et au juzement ci-dessus rendu. Heis: dans i affaire citteesus. Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP. ShArf Civil de la Darriese d'Orléans. Harry P. Saced, avocat pour le demandeur. 7 mars-7 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE De Propriété Amélioréejde Valcuridu Densième District.

Portant le No Municipal 512 rue Honital (maintenant rue Godverneur Nicholla). outre les rues Decatur et Chartres. Succession de Philippins Milier, veuve de Frederick Gebhauer et veuve en second mariage de Walter B. Abel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroiase d'Orléans, DN A-No98, 867—
En vertu d'un juge ment lu et rendu en Coar ouverte le 8 février 1912 et signé le 8 février 1917, ordennant la vette de la propriété ci dessous décrite pour effectuer un partage endesents décrite pour effectuer un partage en-tre les co-propriétaires à moi adressé pai i Hotorable Jour (Avile de District pour la pa-roisse d'Oriéans, Division A' dans i affaire oi deseus inti-ulés, je procéderal à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Proprié-tés Foncières. No 311 rus Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans la Pramier District de cette ville, JEUDI, 14 mars 1912 à milit la propriété contrat deute. 1912, & midi, la propriété c après décrite. Un certain lot de terre ensemble avec les

Un ortain lot de terre ensemble avec les bâtieses et acéliorations qui a'y trouvent, eltré dans le Deuxième District de cette ville, dans l'et borné par lesirues Hôstal, Chartres, Decatur et Ursulines, meenrant vingt-quarre nieds de face à la rue Hôstal aur quatrevingt d. a piede nuit ponces, ou plus, de profondent, entre ignes parailèles

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour ceut du punx d'achait.

bour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Oivil de la Paroisse d'Orléans. Phil'p J. Patorto, avocat 10 fev—10 1623—mars 1814

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Amé lierfe du Premier District. Le tout constituent l'usine de la Southern Ex tracting Company, sur la rue Perdido, entre ies rues Ga'vez et Miro (ilet rue

Gravier). Charles D. McGrath vs The Southern Ex

Baisi dans l'affaire di desaus
Conditions—Comptant, l'acquérent au moment de l'adjudiosaine devent faire un dépôt
de dix pour cont du prix de la vente.
LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Daroisse d'Orléane.
Louis h Gross, avect pour le demoders

Joelah Gross, avocat pour le demandenr. 16 fév-16 23 - mare 1 8 15 20 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTRE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE Vente do Propriété de valeur amélio

Pertant le No municipal 4932 rue Laurel antre les rues Robert et Upperline. Building and Loan Association vi

Jules W. Markei.

COUR CIVILE DE DINTRICT POUR LA parciase d'Orléans. No 98,699...En verta d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la parciase d'Orléans, dans l'affaire ci dessus lintitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Barenne. entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, la propriété ci-aprés décrite, à savoir...

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sy trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant on de quesque façon en dépendant. sitsé dans le Bixième District de cette ville, dans l'îlet No 139, borné par les rues Robert, Upparline, Jersey maintenant Annonciation et Laurel, désigné sur un plan dressé par O. U. Lewis, député voyer de ville, le 10 février 1899, annexé à un acte le vente à la Mutoal Building and Homestesd Association, d'après un acte pardevant Jos. D. Taylor notaire, dayé du 29 devant Jos. D. Taylor notaire, daté du 29 mars. 1899, par la lettre M. lequel lot commence à une distance de solvante pieds de l'encoig ure des rues Robert et Laurel, et mestre trente pieds de tace à la rue Laurel sur une prépudeur entre lignes égales et parallément de montre trente production de la comment d ralicies de cont vingt trois pieds trois po

ralicies de cent vingturois pieds trois ponces et est composé da tout du let original No 19 et d'une portion du lot original No 21.

Saistema l'affaire chépasue.

Condit une —Comptant; l'acquéreur au moment de adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cont du prix d'achat.

LOUIS ENOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Joseph F. Walten, avocat pour la demande 10 fev-10 16 23-mars 1 8 14

WHINIDIDIA EDRONGA

lierte du Septième District. Formant le coin des rues Denxième (mainte-

nant Map'e] et Hillary, Portant le No municipal 7537 rue Maple et Nos 801, 803 et 813-815 rue Hillary, American Homestead Company vs Salvatore

OUE CIVILE DE DISTRIOT peur la paroisse d'Orléans — No 99,491 — En versu d'un writ de saisle et vente à mei adressé par l'Honorable Cour Civile de Distriot peur la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procederal à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétée Foncières. No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 mare 1912, à midi, la propriété d'après décrite, à savoir—

du lo: No 19 et cent dix pieds un pouce quatre ligues 110' 1' 4' en profondeur et façate la ine Antonine.

Ensem le avec toutes et singulièrement les bâtisses inaccinnes, chaudières, maccinneries, appareirs, cut ils et propriété réelle et personnelle et divers, située dessus ou de quelque façon en rapport avec n'importe isqueue des propriétés el dessus dècrites ou usité en rapport avec le commerce sur n'importe desquels dites propriétes ci-dessus dècrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus decrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus accines.

Saisi dans l'affaire ci-dessus sous le writ de saisie et vente et auss: en mes mains commu nouveau plan du Septième District de la Nou-vellé. Utléaus, borné par les rues Hillary, Uln-ton imaintenant Cherokee]. Deuxième [main-tenant Mapie] et Burthe; oette portion de terre formant partie du lot désigné par le No 9, leque! formant l'encoignure des rues Deu-xième [maintenant Mapie] et Hillary; ladite portion de terre m-eurant quasorze pieds zix pouce-i de face a la rue Deuxième (maintenant Mapie) sur une profondeur et façade à la rue Hillary de cent vinut pieds autre lurres paral Hillary de cent vingt pieds entre lignes paral

Saisi dans l'affaire ci-descus. Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 010 du prix d'achat au

moment de l'adjudication.
LOUIS ENOP,
Shérif Civil de la paroisse 1'Orlèans Charles Louque, avocat pour la demande

16 for-16 23-mars 1 8 15 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur amélio. ree du Troisième Bintrict, James P. Butler Jr. agent vo At as Feed Pro ducts Company. COURCIVILE DE DISTRIOT POUR LA

Daroisse d'Oriéans—No 97,679—Ra vern u d'un writ de saisie et vente à moi adresse par l'Honorable Cour Civile de District pour is paroisse d'Oriéans, dans l'affaire di-deseus intitulée, le procéderal à le vente à l'escare: publique, à la Bourse des Propriétés Fonciéintitulee, le procederal à la vente à l'encherpublique, à la Bourse des Propriétés Foncières Ro S11 rue Baronne, entre les rues Union
et Gravier, dans le Premier District de cette
ville, le JEUDI, 6 avril 1912, à midi, de
la propriété di-après déorise, à savoir Une certaine portion de terre ensemble avec
toutes les bâtisses et améliorations qui s'y
trouvent, et tous les droits, vo es, privilèges,
servituées et désendances y apreciseant ou trouvent, et tous les droits, vous, privilèges, servituées et dépendances y appartenant ou de quelque faç m on dépendant situé 'dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, da a l'ilet. No 15, borné par les russ Decatur, Chartres, l'avenus Lafayette et Port, et mesurant, en mesure américaine deux cent sept pueds sept pouces et six lignes de face à la rus Decatur, cent quatre vingueixe pieds six pouces aur la ligne arrière le plus prés de la rus Chartres. Deux cent vingt jeides sur l'avenus Lafayette et cent vingt pieds sur l'avenue Lafayette et cent cinquente- deux pieds dix posces quatre lignes sur une ligne le plus près de la rue

Salsi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 010 du montant de la veute au moment de l'adjudication LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. Kernan & Dart, svocate pour la de 2 mars-2 4 8 15 22 29-av 4

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété amétiorée de va leur du Cinquième District.

Portant les Nos municipaux 526 et 528 ru-Belleville. Acme Homestead Association vs Mme Margaret[Lucy Reynolds, venve de Leonard

Tesplacy Reynolds, vetwe de Leonard
Fridoin.

OUR OIVILE DE DISTRIOT pour a
paroisse d'Orlèans, Mo99 376—En veriu
d'un writ de saisie et vente à moi adressé par
l'Honorable Cour Civile de Distriot pour la
paroisse d'Orlèans, dans l'affaire ol-doseus insitulée, je procéderai à vondre à l'ershère
publique, à la Bourse des Propriétés Foacières No 311 rue Baronne, eutre les rues Union
et Gravier dans la Prompie Distript de cette res No 311 rue Baronne, eutre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 mars 1912, à midi, la proprièté ci-après décrite, à savoir :

Un cetta'n le de terre, avec toutes les bâtiases et amétioratous, situé dans le Conquième District de cette ville, dans l'el toone par les rues Bellevi le, Elmira, Evelina et héza, désigué par le No 7 de l'ilet 90 sur un plan de Beiteville par L. H. Pitté, voyer, daté du 18 septembre 1846, dépoase n'étude de A. C. Ainswort, ancien notaire, ledit lot

daté du 18 esprembre 1846, déposa en l'étude de A. C. Ainswirt i, ancien notaire, ledit lot mesurant 31 pieds 7 pouces d'Ace a la rue Belleville sur une profondeur de 150 pieds entre l'gues paral·èles.
daisi dans l'affeire or-dessus.
Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un depôt ne 100/0 du prix d'achat au moment de l'adjuntantion. noment de l'adjudication LOUIS KNOP.

Shérif Civil pour la Paroisse d'Oriéans.
Josoph Lautenschiaeger, avocat pour la de-

le Deuxieme Diastict de ceste ville, le JEUDI, 21 mais 1912 à 11 henres a m. la propriété et après décrite à savoir : D ux Lius et Mate. las, un Garde Robo, une Table de Toilette denns marbre, un Lavabo deseus marbre, six Chaises, un Sofa. Tables etc. Saist dans l'affaire ci-dessus intitlée et numerateile. dana l'anaire di-dessus intilée et au-mérotée d'après l'Inventaire enregis-tré en mon buréau. Conditions—Comp-tant.—D. BRADY, Constable de la Pre-mière Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Râtisse de la Nouvelle Maison de Cour.— Howell Carter, Jr., avocat pour le demandeur. 10 mars—10 15 21

ANNONCES JUDICIAIRES

TENTES PARLE SEERIS.

ARNOHUB JUDICIAINB. Vente de propriété de valeur améliorée da Premier District.

Portant les Nos Municipax 1319 et 1321 rue Clara, entre les rues Thalie et Erato. Dryades Building and Loan Association ve Mme Margaret Lavier, épouse de William F. Tranth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour le pe roisse d'Oriéans.—No 99,563.—En versu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District peur la paroisse d'Oriéans, dans l'affaire ci-deseus intitulée, je procéderal à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Propriet de procéderal de la vente à l'anchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Propriet Viterier de poète suite le No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912, à midi, la propriété ciaprés décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, servitudes et détendances y appartenant, ou de queique façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Thaite, Erato, Clara et Willow, désigné comme lot No dix-neuf d'après plan dressé par Hedlin et Schlarbaum, voyers, en date du 27 mai 1854, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No 183, ledit iot mesure vingt hut pieds de face T. O. Stark, ancien notaire, d'après plan No. 193, ledit lot meure vingt hut pieds de face à la rue Clara sur coat vingt sux pieds sept pouces et une ligne de profondeur entre liages paralleles.

Saisi dans l'affeire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'atjudiention faire un dépôt de dix tour cent du noir d'echt.

dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS ENOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Uniónne

Joseph F. Walton, avocat pour la demande.

ler mars—1 8 15 22 29—avril 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE Vente de Propriétés de Valeur du Trointème District. rancis D. Charbonnet, Jr., vs Progressive

Realty Co., Ltd. COUR DIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Oriéans. — No 99,578 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District peur la paroisse s'Oriéans dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procéderal à la vente à l'anchère publique à le Bourse des Propriétée Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans a Premier District de ostte ville, le JEUDI, à avril 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

lécrite, a savoir-

décrité, a savoir
1º Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, priviléges, estritudes et avantages y appartenant ou de quelque façor, en dépendant, sittes dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1063, borné par l'avenue St-Roch, les rues Miro, Musique et Galves, désignés comme lots six et dix et mesure comme suit, à savoir:

Le lot No dix mesure trente-deux pieds un pouce de face à l'avenue St-Roch sur cent cinq pieds un pouce de profondeur entre ligres égales et paraileise et formant l'encoignure de la rue Miro et de l'avenue St-Roch. a rue Miro et de l'avenue Et Boch.

Le of No vix measure treame-deux pieds un pouce de face à l'avenue 8t Roch aur cent trenne ciuq pieds un pouce de profondeur entre lignes paraileles, et le adata lots aux et dix étant des aub livision des lots 1.7, 8.9 et 10.

2º Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les hétiesses au suidiorations qui avec toutes les bâtieses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servita-des et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième dis-trust Ana l'ilat No. 1382, berné na l'avanta trect dans l'ilet No 1342, borné par l'avenue St Hoch, les rues Law, Music et Magis.rat, désigné ermme lots Nos quatre es vingt-et, un et mesurant comme suit. un et mesurant comme suit.

Lot No quatre mesure trente et un pieds onse pouces de face a l'avenue St Roch sur une
profondeur de cent dix huit pieds trois pouces
et quatrel ignés ent e lignes égales et parallè-

les.

Le lot No vingt et un mesure trente et un piede onzo pouces et six lignes de face a la rue Music sur une prefondeur de cent dix huit piede trois pouces et quatre lignes égales et parallèles et formant l'encoignure des rues Mariatrat.

Music et Magistrat.

3º This certains lots de serre, ensemble
avec toutes les bâtisses et améliorations qui
e'y trouvent avec tous les droits, vôles, printeges, servitudes et avantages qui y appartunEst on en dépendant sinés dans le Truisiene District de cette ville, dans l'het No 1374, corné par les rues St Antoine, Law, Bourbon ot Magutrat désignés comme lots deux, trois et quatre et mesurant chacun trente-deux pie is de face à la rue St An oi:- enr cent vingt huit pieds entre lignes égales et parallé-

raisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Sherit Civi' de la Paroisse d'Oriéans.
Charles F. Claiborne, avocat pour le demaneur. 1er mars-1 8 15 22 29-avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur amélia rée du Troinième District. Portant le No municipal 1208 rue Champs. Elysées entre les rues Marais et

Urquhart. American Homestead Company vs Héritiers de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la pa-COUR OIVILE DE DISTRIOT pour la parroisse d'Orléans.—No 99.492 — En vertu à un writ de sausie et vente à moi adressé par i Honorable Cour Civile de District peur la paroisse d'Orléans, dans l'affairs el-dessus intitulée, je vendrai à l'embhère publique, à la Bourse des Propriétés Fonciè res. No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mers 1912, à midi, la propriété d'après d'acrise, à savoir:

Un certain loi de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvei t druits voies, privilèces, servitudes et avants ges y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cett, ville, dans l'ilet No 17, maintenan; l'ilet No 495, borné par les on us ur le devis annexo à un acte de vente par Rousseau à Mad, Laguide, passé pardevant A. Lewis, notaire en cette ville, le 25 mars 1971, et me-nant d'après levit devis vingt-huit pioda de face à la rue. Champs Elysées sur ceut vingt pieds de profendeur entre lignes paraliées. Ledit lot de tarra formant partie dere let et de l'ela de profendeur entre lignes paralièles Ledit lot de tere formant partie des lots Nos deux et troi , aur un plan de Tourné et de l'iele, daté du 7 juin 1858, aonréé à un acte de vente par la succession de Antoine Fricemos audit Rouseau, passé parde ant A. Abat, ancien notaire en cette ville le 22 juin 1858. Saisi dans l'affaire ci-deaus.
Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orlérna. Charles Louque, avocat pour la demande.

24 fév -24 25 - mars 1 8 15 22 28

ANNONOS JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Vateur amélierée du Sixième District. Portant le Nomunicipal 4920 rue Laurel, Entre les rues Robert et Upperline.

City Bank and Trust Co. vs Jules W. Markel. OUE CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléens No 99,502 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de Disadressé par l'Honorable Cour Civile de Dis-trict pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire oi des us invitulés, le procéderal à vendre à l'ench'republique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rus Baronne, estre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUD1 de 2H mars 1912, à midi-la propriété di-après décrite, à savoir : Deux ceria na lote de terre, encemble avec Drux ceria na lote de terre, ensemble avec tous les dro is, voies, privilèges, servisades et améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façun en dépendant, situés dans le bixième District de cette ville, dans l'illet No 139, borné par les rurs Laurel, Annonciation (autrefols Jersey), Robert et Upperlère, désignés par l-s'ettres Net O sur un pian de subdivision dressé par C. Uncea Lewis, député voyer de ville, daté du 10 février 1899 et anneré à un acte passé pardevant Jeseph D. Taylor, notaire, daté du 29 mars 1899, et d'après le dit pian lesdite lois mesurent chaoun trente pieds de face à la rue Laurel aur une profondeur enire lignes parallèles de ount vingt trois plads et trois pouces et sons contigus l'un à l'autre, Le loi N, étant le pies près de la rue Mobert et commençant à une distance de quatre-vingt dix pieds et formant le coin des rues Laurel et Robert et les difs d'ux loi- sont compené du teut des lois originaux 17 et 18 et de treize lies diet ponce du loi original 23 auxquel les ront contigus lesdite lots 17 et 18 dans le fond.

fonc.
Saisi dans l'affaire si-dessus.
Conditions — comptant; l'acquéreur, au mo-ment de l'adjidication, devant faire au dépêt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP. Sharif Civil da la Parnissa d'Or

deresse. 25 fév-25-mars 1 × 15 22 28

ANNONOUS JUDICIAIRES

VENTES PAR L E SHERIF.

Annonce judiciaire. Vente de Propriétés de valeur de Troisième District.

James P. Butler Jr, Agent, vs New Orleans Tank Storage and Transportation

Company. OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Parciase d'Orléans, — No 97,435 — Es OUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Percisse d'Orléans, — No 97,435 — En vertu d'un wit de tien facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la figire d-desaus nitiniée, je procéderal à vendre à l'emphère publique. À la Bourse des Prepriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les réce Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1912. À midi, la propriété di-après décrite. À savoir:

1º Un certain lot de terre, ensemble avec proprieté di-après dégrite, à savoir:

1º Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de queique façon en dépendant situé dans le Trousième District de certe ville de la Non-raille Change dans illes trous dans les courses par les courses de la course de la Non-raille Change dans illes trous dans les courses de la course de la Non-raille Change dans les courses de la course de la Non-raille course de la Non-raille course de la Non-raille course de la Non-raille de la Non-raille course de la Change dans les courses de la Change quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cete ville de la Nouvelle Orieans, dars i llet borné par les rues Levée maintenant N. Peters, Decatur autrefols Victoire et aveque Lafayette, désigné par le No 7 sur un plan de J. A. Diemécourt, voyer daté du 27 janvier 1860, dépené en l'étude de A. Ducatel, anoien notaire, somme ulan No 35 du livre de pian No 6, lequel ou mesurant, en mesure américaine, comme suit: Quinze piede dix pouses et six lignes de lace à l'avenne Lafayette, vingtineut mids, dunx pouces et deux lignes de présed ur sur une ligne vers la rue Levée, maintenant N. Peters, et une deuxièm; profondeur do vingtisept piede cliq pouces sur l'a ligne du lot No 6, s'étendant diagonalement vers la rue Decatur, et une autre profondeur de seix piede un ponce perpendiculairement à l'avenne Lafayette de la dix-sept piede quatre pouces en largeur dans le fond sur une pre ondeur de seix piede quatre pouces sur dans le fond sur une pre ondeur de seix piede quatre pouces et cinq lignes, sur une quentième profondeur de déparitement à la rue Decatur, et une deuxième profondeur de déparitement de la la venue de la la venue pouces et cinq lignes, sur une quentième profondeur de déparitement la rue Deca ur, une troisième profondeur de vingt neuf piede deux pouces trois lignes au point de déparitement la rue Deca ur, une troisième profondeur de vingt neuf piede deux pouces de la venue Lafayette le tout d'après un pian déposé en l'étude de M. Magner antien notaire, comme plan No 95 de son livre de pan No 2.

20 Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui ay trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartement en de quelque façon en dépendant, situé dans le Troi.

trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en de quelque façon en dépendant, s'uné dans le Troisième District de cette ville, comprenant la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Levée maintenant N. Peters, Victory, maintenant Decatur et Port, designé par le Ne sur un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860 dépusé en l'évoire de A. Ducatei, notaire, en cette ville; comme plan No 35, de son livre de plans No 6, e dit let de terre mesurant et iz pieds de face à a rue Enghein, maintenant Laiayette, sur une profond ur de virgt neuf pieds deux pouces et une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, vingt six pieds cirq pouces et quatre iignes et une tigne perpendiculaire a la tue Engiela, vingt six piets cinq bouces et quatre tignes sur une deuxième ligne s'étendant diagonalement vers la rue Victo.re, maintenant locatur, et seise piede deux pouces sur une troitéme l'gne perpendiculaire à la rue Enghein, maintenant i avenue Latayette, et une profondant le contrait le profondant le contrait le profondant le contrait le profondant le contrait le contra

maintenant i avenue Lafayette, et une profon-deur aur le côté le plus prés de la rue Victoire, maintenant Decatur, de vingt-neuf pieda deux peuses et deux ligues sur une ligne porpen ticulaire à la rue Enghein, maintenant la rue Lafayette, et une allée plur l'usage du dit lot, et le loi No 7, ving -sept pie le cinq ponces sur une deuxième ugue s'étendant diagualement vers a rue Victoire, maintena t rue Decatur et a rue Victoire, maintina i rue Decatur et seize piede un pouca eur une ligué perpendi culairea la rue Enghein, maintenant l'avenue Lafayette et dix huit piede oing poucea de largeur aur la l'gne du fond, ensemble avec l'usage d'une aliée ci-deseus mentionné.

3º Un certain lot de terre avec les batisses t amégorations qui s'y trouvent, droits, voies,

r amémorations qui s'y trouvent, droita, voles, privilèges, servituies et avantages qui y appartiennent ou de quelque fagon en dépendant, situé dans le même district et liet que la propliété ci dessus décrite, désigné comme lot No 5 sur ledit plan de D'Hemecou t, le 27 anvier 1850, et mesurant dix-neur pinds neuf pouces de face à la rue Engaein maintenant avenue Lafayetta, sur une profoudeur eur nant avenue Lalayette, aur une profoudeur sur une ligne respendiculaire à la rue Lafayette, divisant ledit lot No cinq du lot No 4 de vingt. neuf piels deux pouces de vingt sept piels un pouce aur une 2me ligne a'e eu dant vers la rue Victoire, maintenant Uecatur, et de seize piels trois pouces sur une

dans le même Distrit et liet que la proprista ci-dessus décrit; désicué par le No 1 sur un devis dressé par J. A. D'demeourt, voyer, daté du 22 février 1871, i mesurant d'après edit devis virgt-quaire piede neul poucei et quatre lignes de face a la rue Levée, mainte-nant N. Peters sur une profendeur de quatrenant N. Peters aur une protendeur de quatre-vingrat n pleda six pouces ent e lignes para-ètes et façade a la rue Enghein mainten nt avenue Lafayette, formant l'encoignure des-dites deux rues.

5º Un certain lot de terre avec toutes les

venue Lafayette foixante-donze pieds sept poucea de profundeur aur la ligne le séparant de lots No 1. Zet 3 sur ledit devis, soixante donze pieds cinq poucea de profundeur sur une l gue irréguiers le séparant du lot No 5 sur ledit devis, et quisse pieds hut pouces et une ligne aur la ligne du côté vere l'avenue Lafayette, et caux le même portion du lot désigné pa la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 22 mars 1866 (étaut la même propriété acquise pas sohatte la Cree cent City Building and Hemestead Association, d'après un acte passé le 25me our de uni 1905, pardevant E. M. Stafford, notaire et enregiatre en le Bureau des transferts, investigate et enregiatre en le Bureau des transferts, investigate et enregiatre en le Bureau des transferts, involve, privillèges y appartenant on de queique sorte en dépendant situés dans le Trois ème Datrict de cette ville, dans l'i et No 16, borné par les rues L. vée, maintenant N. Peres v. Victoire maintenant avenue Lafayette, sur un plain de A. Castaing daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boulousquié, ancien notaire de cette ville, lequel Lits mesurant obscur trante quatre pieds un pouce dans le font, avec une proiondeur de cett ville dans l'et No 16, borné par les rues L. vée, maintenant N. Peres v. Victoire maintenant avenue Lafayette, sur un plain de A. Castaing daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude de A. Boulousquié, ancien notaire de cette ville, lequel Lits mesurant obscur cette ville, lequel Lits mesurant obscur de la ving terme de cette ville de la rine Levée, maintenant N. Peters reute trois pieds en profondeur de la ving des sur pouces au une ligne du font de la ving deux propose sur une ligne du font de la ving de la la rine Levée, maintenant N. Peters reute trois pieds en profondeur de la ving des et neuf pouces au une la le la la rine Levée, maintenant le levée de la la rine Levée maintenant N. Peters reute trois pieds en profondeur de la ving de la la rine Levée maintenant le la levée de la la lite levée de l

moins de façade à la rue Levee, maintenant N. Peters rente trois pieds un pouce dans le fond, avec une profondeur de cett quatre pieds.

7º Un certain lot de terre avec les bâtisses et amélio a iona qui s'y treuvant, droits, voies et priviteges qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant situé dans le même district et ilit que la propriété cid-saus décrit. 16, désigné par le No 3 aux le plan de A. Cartain gui sus mentionnéet mesure autuant ledit plan, trente trois pieds neuf ponces d'arue Decatur sur cent qua ante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pur ces de la rue Decatur sur cent qua ante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pur ces de la rue Decatur sur cent qua ante quatre pieds de profondeur et trente trois pieds onze pur ces de la rue Decatur sur cent qua ante quatre profondeur. de la vingt-deux pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit, etc., si ué dans le même district et let que les lots ci-dessus décrits, ledit lot commençant à une distance dervien cent trente cui que les lots ci-dessus décrits, ledit lot commençant à une distance dervien cent qua arte profondeur. de la vingt-deux pieds onze pouces sur une Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit, etc., si ué dans le même district etc. que les bâtisses, dirigin etc. Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit etc. Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit etc. Port, et cent soixante-quatorze pieds onze pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit et lit, des pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit et lit, etc., si ué dans le même district et lit, etc., si ué dans le même de l'extendeur et le controit pouces et six lignes sur la ligne contigur. À la troit et lit, etc., si ué dans le même de l'extendeur et les décrits, l'extendeur et le deux et les distance de ricit de la vir le deux et les lits toutes les bâtisses it amélioration qui s'y trouvent droits voirs, D'ivides, servitues et avantages y appart nant un de qui lque faet avantages y appart naut on de qui que fa-con en dépendant, siné dans le l'ousème Dia-criet de este ville, dans l'inst No. 6, lequel est borné ar l'avenue Lafayette, autrefois Enghein, les ruce Port. N. Peters, autrefois Levée et Decatur, autrefois vircotre désigné par le 10 a rur plan de A. d'Hémécourt, daté du 27 janvis r 1970, et dépusé en l'etune de A. Drossel autremplaties par actus plus par A. Ducatel ancien notaire en catte ville comme

A. Duostel ancien notaire en cette ville, comme pla; No 30; de son livre de ciana No 6, ledictot mesurant suivant ledit plan reizé pieda un pouse et six lignes de face à l'avenu. Lafa, yette aur une première profondeur sur la ligne de côté vers la rue Drectur, le divisant du lot No 11 de vingt neuf puels éeux pouces es sept lis nes sur une lig... perpendioulaire à l'avenne Lafayette; me a-conde profondeur de vingt antique de conde profondeur. Dait, Kernan & Dait, avocate pour le ucl'avanne Lafayatic; une a-conde profondeut
de vingta-ept pi-de trois pance et sept ligi es
aur une ligne courant diagenalement viri
le rue Deca-ur, et une troisième profindeur
de quinze p ede busi pouces aur une ligue pa
raliela à la rue Decator aur une ligue de côte
vers la rue N. Petera le diviant un lot No 9
une pr. mèle profondeur de vingtune primère profondeur de vingtpouces et rois lignes aur nue ligne courant
de genalement vers la rue D. catar et une trois
aleme profondeur de quinze pi-de dux pouces
aur une ligne courant
de genalement vers la rue D. catar et une trois
aleme profondeur de quinze pi-de dux pouces
aur une ligne courant diagenalement
de genalement vers la rue D. catar et une trois
aleme profondeur de quinze pi-de dux pouces
aur une ligne courant diagenalement
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtaprofondeur de vingta la rue ligne de côte
de vingtapartielle à la rue Decator aur une ligne
de vingtapartielle à la rue le de de face à l'avoir aux est partielle à la rue le data la rue
de vingtapartielle à la rue le de de vingta la rue
de vingtale rue ligne sur cut trois partielle à la rue
de vingtapartielle à la rue le de de profondeur
de vingtale rue ligne sur cut lignes aur nue
ligne persondeulairo à l'avonne Lafsy-ste au nue
ligne persondeulairo à l'avonne Lafsy-ste au nue
la genalement vers la rue D. catar et une trois
le de den vers la rue D. catar et une trois
le de de vingtapartielle à la rue l'est de face a l'avoir à dédoire la rue
le da rue l'est de la rue rue de l'avoir à dédoire la rue
le dux jours qui autront la présente nont
les dux jours qui autront la présente nont
le dux jours qui autront la présente nont
le dux jours qui autront la présente nont
le le dux jours qui autront la présente nont
le d

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE ISHERIP, itué dans le Troisième District de catte vill

situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 16 compris entre les russ N. Peters autrefois Levée, avenus Lafayette, autrefois Esghein. Decatur autrefois Victery et Port, désigné par le No 11 sur un plan diessé par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 27 janvier 1860, dépené dans l'étude de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan No 35 de son livre de plan No 6, leque dit lot est d'une forme irrégulière et meau e « meaures américaines, dix sept pleds huit jouces neuf lignes de face à la rue Engleme maintenant avenue Lafayette, aut une profondeur aur la ligne de côté le plus près de la rue Vatoire, maintenant Decatur de vingt uenf pieds trois pouces aur une Dremière ligne perpendicaiaire à l'avenue Lafayetre, autrefois rue Englien et de vingt six pieds sept pouces et quatre ligne sur une seconde ligne courant disgonalement vers la rue Decatur autrefois Victory et quinze pie s'huit pouces aur une troisème ligne parailèle à la rue Decatur autrefois Victory et quinze pie s'huit pouces aur une troisème ligne parailèle à la rue Decatur autrefois Victory et quinze pie s'huit pouces aur une ligne exparunt ledit lot du Ne 10 le plus près de la rue N. Petere autrefois Levée, de vingt neuf pieds deux pouces et sept lignes sur une ligne perpendiculaire à la l'avenue Lafayette autrefois Englene de vingt sept pieds troispouces et sept lignes sur une ligne courant parailèle à la rue N. Poters autrefois Levée et dix sept pieds hut pouces une la ligne du fond.

10 Un certain lot de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui sy trouvent et lous les datures et de la lavenue de la proue de la prevent et lous les datures et améliorations qui sy trouvent et lous les datures et améliorations qui sy trouvent et lous les datures et améliorations qui sy trouvent et lous les datures et améliorations qui sy trouvent et lous les droiss, voies, privitéges, erryitudes et 10° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s y trouvent et lous les droits, voice, privilèges, ervitudes et avantages y appartenant ou de que que façon en dépendant, étant situé dans le Troiseme District de ceute ville, dans l'est deux é par le numéro municipal Mi, borné mar les use Victoire, maintenant Decatre, Engher, maintenant avenue Lafavette cort levée, maintenant N. Peters, désigné par a lettre à sur un croquis de le A. d'Héuée, et royer, daté du 7 nov. 1856, et d'après led t oroquis ledit lot meante cinquant et in p.e. a trois pouces et deux lignes de faie à la rue angen ma n'enant avenue Lafavette soixaute donze piec's oinq pouces de profondeur et façade sur ma n'enant avenue Lafarctte soixante douse piec's cinq pouces de profonteur et façade sur la rue Victory maintenant Decatur, vingteneuf pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté, dels sur une ligne oblique vers la rue Victory maintenant Decatur, sur une seconde profondeur de vingt cinq pieds sept pouces et de la une trosième profondeur de quints pieds huit pouces et soixante douss pieds quaere pouces et six lignes sur la ligne du fond.

11º Et toute la machinerie, réservoirs, appareils, machines, compes contenus sur les lieux ci-dessus décits et achités par ladite compagnie de John A. Wogen et als par abte pardés ant Robert Légier, netaire daté du 5

parder ant Robert Légier, netaire daté du 5 novembre 1906. novembre 1906.
Toutes les susdites propriétés foncières ayant été achetées par la New Urleans Tank. Storage et Transportation Co. par cinq plusieurs actes pass a pardevant Robert Légier, notaire, le 16 octobre 1906 13 octobre 1906, 20 octobre 1906 2 n. vembre 1903 et 3 novembre 1906.

vamb e 1906.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur de chaque propriété devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Bhéril Civil de la Paroisse d'Oriéans.

Dart, Kernan et Dair, avocats pour le de nandezr.

2 mars—2 3 8 15 22 29—avril 4

AMMOROM JUDIOI ALRA. Vente d'une Propriété de Valeur du

Troisième District. James P. Butier Jr, agent ve Wogan Brothers Lnoorporated.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 97 678 -En verru l'un writ de saisi, et vente à moi adressé par l'indurrable Cour Civile de l'un writ de saisi et vente a moi adressé par i'riduirable Cour Civile de District peur la parcisse d'Orieans, dans l'affaire ci-dessus intituée, je procéderal à la vente à l'enchére publique, à la Bourse des Propriètés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUD1, le 4 avril 1912, à midi, la propriété ci-après de crite, à savete.

avril 1912, a mid, is propriess dispress de crite, à savoir:

1—Un cartain lot de terre avec les bâtisses, etc., droits, etc., situé dans le Troisième District de cette vi le, dans l'ilet No Seize, borné par les rues Peters Decatur. Port et l'avenue Lafayette, comme: ça.t. à une dis

catter, et de seits persondien aite à la race troisséme lignes perpendien aité à la race Eghien, maintenant avenu. Latavette, et sur une prefondeur sur la ligne de cô é le plus prés de la race Victoire, maintenant de vingt ment piede deux pouces et une ligne perpondiculaire à la rue Enghein, maintenant Lafavette de vingt six piede et que la propriété or dessus déarte, ledit que la proprièté or dessus déarte, ledit que la proprièté or dessus deux richard que la proprièté or dessus dentre ligne piede 10 vouces. de l'encoignure des rues Peters et Po t mesurant exviron vingt aix piedes 8 pouces de face à la vine Peters sur une deux eme ligne sétendant d'agonalement vers la rue Victoire, maintenant rue Decature té seize piede deux pouces au une ligne perpendiculaire à la rue Enghein, mainte ant avenue Lafavette et dix huit piede qua tre pouces dans le fond.

4º Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ambiforations qui s'y trouvent, droile, voireset priviléges y apparté, nant on de quelque façon en dépendant, situé dans le même Distrit, et tilet que le propriété or dessus décrits, desirie par le Not saur une ligne du fond, parailéle à l'avenue Lafavette du s'étendant vers la rue Pouces sur la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette et s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette de s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du propriété s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du pue le l'avenue Lafavette de la vient du pue le l'avenue Lafavette du s'étendant vers la rue Pouces au la ligne du côte parailéle à l'avenue Lafavette du propriété s'étendant vers la rue Pouces au l'étendant vers la rue Pouces au l'aligne du côte parailéle

de reters. 3—Un certain lot de terre, avec les bâtisses, 3—Un certain lot de terre, avec les bâtiases, ec. droits. etc., situé dans le même District et ilet que la preprière premièrement décrité, commençant à une distance d'environ seixante-huit pieds et deux poucea de l'ercoignare des rues Nord Peters et Pors, et m surant vingt deux pieds et huit poures de face à la rue Peters aur cent six pieds et sept puu se de profondeur.
4- Un certain lot de terre ersemble avec

dies deux rues.

5º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voise, privièges, qui y appar lennent on deque que la gou en dèpendant situé dans le même District et ilet que la propriété ci des sus décrite, dès gué par le No à sur un davis de d'Héuécourt, oi dessus mentionné et mesa rant d'après c-la viugs sept piede quatre pou ces de tace à la rue s'inghein, mainteuant l'a venue Lafayette : oixante-douze piede sept pouces de protondeur sur la ligne le séparant des lote No 1. 2 et 3 sur le clit devis, sougante de la cue pouces de profondeur sur la ligne du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuces de profondeur sur la ligue du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuces de profondeur sur la lique du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuce se la lique du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuce se la lique du profondeur sur la lique du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuce se la lique du côté vers l'avenue Lafayette, et cent peuce de la contraction de la cont

daté du 5 avril 1854, déposé en l'étude da A. Boudousquié, anoien notaire en cette ville, et me suiant d'après ledit plan trente, ois pieds et me suiant d'après ledit plan trente, ois pieds et me foures de face à la rue Decatur, trente frois pieds onzé pouces en largeur sur la ligue du fend sur une profondent de cent qua ante quare pieds entre lignes égales et parallèles, é aut la même propriété, laquelle a ôté acquise par leedite Wogan Brother-luour porated, par achat de Juhn A. Wogan et als, par artes bardevant Robert Legier notatire, se 25 novembre 1905, enregistré en le Bureau des trais sierte in re 205 folio 211.

Salei dans laffaire ui dessus.
Cou 'stions—Comptant', acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.
LOUIS KNOP.

Sherif c.vil de la paroisse d'Oriènne Dait, Kernan & Dait, avocate pour le de-

meaning truis pir is six pouces do face a l'avenue Lafry-fite any vingt nent tieds dunx pouces et sept lignes de profondeur.

9 Un crisin lot de terre, ensemble avec toutes les liàlisaes et améliorations la desaux es tous les droits, voice, privilèges là-dessus dépendant ou de quelque façon appartenant, ment andit compte. Par ordre de la Unir. THOMAS CONNELL, Grafter -E. M. Stat-

AVIS DE SUCCESSIONS

COUR CIVILE DE DISTRIOT pour is Pa-roises d'Orisans—Ne 95,775 — Division C.— Avis est par le présent donne aux crean-ciers de cotte succession et à toutes autres per-sonnes intéressées d'avoir à déduire dans les connes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présente par Mme Alice Çenas Beauregard, exécueutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit com pue, Par ordre de la Cour, THOM US UONNELL, threfier.—Beauregard & Wright, avocats.

Succession de Mme Catherine Th mas Sitt.

DUR CIVILE DE DISTRIOT POUB LA paroiase d'Orléans — No 98.610 —
Division C. — Avis est par le précent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui survons la présente notification les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesqueiles le compte final présenté par la Canal-Louvisians Bank & Trust Co., erécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et hemologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL., Grefier.—Dufour & Dufour avocats.

Succession de P feda Beatrice Bille. épouse de Santo Oteri.

OUR CIVILE DE DISTRIOT POUR LA paroisse d'Oriéans — No 97 696— Division E — Avis est par le present donné aux oréanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déautres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront le présente notification, les raisons (e'îh en ome on peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final ne sersit pas approuvé ai hemologne et les fonds disaributes conformément audit scripte. Par ordre de la Gent. THOMAS CONFELL. Greffer. — John P. Sullivan Arthur Landry, javocate.

8 mars—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 98,414—Cour Civile de District, Division C.

An Ples Hant Encherissenr.

Résidence Simple a Veux Etages,

Connue comme Nos 7446 48 rue An n -coin Militaudon:

voir
Ure certaine portion 'de terre ensemble Ore certaine portion de terre essemie avic toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de cette vitie dans l'ilet No 30, boraé par les rues Cherokee, Millaudon, Esther et Anne, et est composé des lots Nos 9 et 10, meanians chacun trente ji da de face à la rue Anne sur une proton sur de cent quarante-deux piede huit nouce, et out tre lieras [142] 23, 44,4 et huit peuce et quitre ligues [142 8 4] et formant l'encounure des rues Anne et Miliau formant I encotante des russ Anne es Millan den. Les amé lerations consistant d'uns résidence aimp e à deux étages, contraint galeries rie devan et dans le fond, environ 10 chambres etc, et est connu par les numéros 744°48 rus anne.

Conditions -Comptant, L'acte de vente pardevant Uarl C. Friedrichs, rotairs aux frais de lacquéreur Dix pour cen de dé, ôt requis an moment de l'adjudication et devant être dévanteurs. STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.

Barold A. Moise, avocat. 18 fev-18 25-mars 3 10 17 21

ANNONOS JUDICIAIRS. INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508-Cour Civile de District, Divi-Site Commercial de Valeur Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane, Entre les rues Remparts et Saratoga, l'ilet Gravier.

A un liet de la rue du Canal, et à . Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle, Convenable pour Ecurie, Magazin,

Garage ou Entrepht, DAR STROUDGACK, STERN & GUMBEL Ltd.,—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 26 mars 1912, a midi, a la Bourse des Propriétés Foncères, No 311 tre Baronne, en vertu d'un ordre gré le 23 feviter 1912 par l'Hon. Por et Parker, juge de la Cour Civile de District pour la parciese d'Orjéens, Division D. Il sers vendu à l'esohère publique dans l'affaire di-dessus intivulés et numésoite, la propriété di après décrite à savoir.

Un certain lot di ferre situé dens le Prethe certain for a verse situe density of re-miner District den tee site de la Nouvelle-Oriéans, dans itet No 249, het ne per l'avenue Tulane, les rues téravier, has to et Sud Rom partiet me-urant siente pieda de face a l'avenu-

Indication. aTROUDBACK, STERN & GUMBEL Lol.

Encauteurs.

E. M. Stafford, H. W. Rob meon, avocata.

24 for -24 25 -- mare 3 10 17 24 26